Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260310-20260001-DE

N° 2026-001

LA FEUILLÉE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 14
- Présents : 10
- Procuration : 2
- Votant : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le dix mars

Le Conseil Municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de convocation du conseil : 25/02/2026

Madame Haud LE GOLIAS est nommée secrétaire de séance et Madame Catherine BONNAY, Secrétaire de Mairie comme secrétaire auxiliaire

OBJET : APPROBATION DE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET TRANSPORT

PRÉSENTS : J DUMONTEIL, A SALMAS, A SPARFEL, T SELFTSICK, S CRAVEC, H LE GOLIAS, T BODENEZ, T NEDELEC, Y LE PAGE, Y JAOUEN
PROCURATION : J BERTHOU à S CRAVEC ; T NEDELEC à M DUMONTEIL
ABSENTES NON EXCUSEES : N MOUILLOT ; C JEANNOT

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET TRANSPORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget transport de la commune de La Feuillée ;

Vu son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur DUMONTEIL, Maire, quitte la séance pour le vote du CFU ; Madame Annie SALMAS, désignée Présidente, soumet ce CFU au vote.

Considérant les éléments susvisés ;

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 2 ABSTENTIONS (Y LE PAGE ET Y JAOUEN) ET 8 POUR, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget Général,

- ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du budget Général,

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260310-20260001-DE

Section de Fonctionnement :

Dépenses	30 864.61
Recettes	62 746.85
Résultat de l'exercice	31 882.24
Excédent antérieur reporté	25 464.50
Résultat cumulé de fonctionnement	57 346.74

Section d'investissement :

Dépenses	0
Recettes	0
Résultat de l'exercice	0
Excédent antérieur reporté	105 003.99
Solde cumulé d'exécution d'investissement	105 003.99

Ensemble

Dépenses	30 864.61
Recettes	62 746.85
Résultat de l'exercice	31 882.24
Excédent antérieur reporté	130 468.49
Résultat cumulé	162 350.73

Restes à réaliser :

Dépenses	0
Recettes	0
Solde des restes à réaliser	0

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260310-20260001-DE

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

La 1ère Adjointe,
Annie SALMAS

MAIRIE de LA FEUILLÉE
29 (Finistère)

La secrétaire,
Haud LE GOLIAS

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260310-20260001-DE